Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 2 mai 2022, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
	MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2022-05-001 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

L'ouverture de l'assemblée à 19h33.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2022-05-003 **Adoption des procès-verbaux des assemblées de consultation publique régulière du mois d'avril 2022**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des assemblées de consultation publique et régulière du 4 avril 2022, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter les procès-verbaux de l'assemblée consultation publique et régulière du 4 avril 2022, tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-004 **Rapport de l'inspecteur pour le mois d'avril 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois d'avril 2022.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'adopter le rapport des permis émis des du mois d'avril 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-005 **Décision sur les demandes de dérogations mineures**

2022-05-005.1 **Décision sur la demande de dérogation mineure DM2022-04, lot 6 008 644, situé sur la 20e Avenue**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une dérogation de 0.81 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que ce lot est en grande partie en zone inondable;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu :

D'accepter, selon les recommandations du CCU, la demande visant la construction d'un bâtiment principal ayant une superficie de 59.19 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-005.2 **Décision sur la demande de dérogation mineure DM2022-05 (lot 4 564 728) # 18, 47e Avenue**

CONSIDÉRANT que la marge avant actuelle est de 6.41 mètres;

CONSIDÉRANT que ce lot est en grande partie en zone inondable;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté se fera sur la galerie existante;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu :

D'accepter, selon les recommandations du CCU, la demande visant un empiètement de 2.43 mètres dans la marge avant actuelle pour un agrandissement du bâtiment principal sur la galerie existante.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-005.3 **Décision sur la demande de dérogation mineure DM2022-06 (lot 6 641 955) situé sur la rue Claude**

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par les membres du Comité consultatif d'urbanisme et les motifs justifiants la recommandation de refuser la demande;

CONSIDÉRANT que la distance entre les deux bâtiments principaux, selon la proposition actuelle sera minimalement de 25 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur-requérant est le principal intéressé par la présente demande de dérogation, étant le vendeur du terrain créé par l'opération cadastrale réalisée en 2021 étant conforme aux exigences du règlement de lotissement #402;

CONSIDÉRANT que la configuration du terrain d'approximativement 39.99 mètres de façade sur approx. 18.75 mètres de profondeur n'autoriseraient pas de recevoir un bâtiment principal de plus de 5.75 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'un refus occasionneraient des inconvénients hors de proportion, soit une nouvelle opération cadastrale et une modification des plans et/ou implantation et qu'il en résulterait que la distance entre les deux bâtiments principaux serait moindre;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire éventuellement apporter des modifications règlementaires afin de densifier l'occupation au sol et réduire les marges de recul et normes d'implantation, afin de réduire l'étalement;

CONSIDÉRANT que les particularités de cette demande, la décision ne pourra créer de précédents;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu :

D'accepter, à l'encontre des recommandations du CCU, la demande visant la construction d'un bâtiment principal selon les plans déposés, soit de construire une habitation unifamiliale qui aura pour effet de réduire la marge avant à 7.31 mètres avec l'empiètement de la galerie de 1.21 mètre et de réduire la marge arrière à 2.74 mètres avec l'empiètement de la galerie de 1.82 mètres.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-006 ***Modification de zonage zone RA-3, R-A et CR-1 autre***

Le Conseil propose :

De reporter le point à la prochaine assemblée régulière du mois de juin.

2022-05-007 **Attribution de contrat, Pavage Montée Meunier – Analyse des soumissions**

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offre publique sur SEAO pour la réalisation des travaux de réfection de route, une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que la compagnie MSA-Infrastructure Inc. présente une soumission au montant de 2 370 000 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la proposition est conforme et complète, en considération des documents d'appel d'offre et des plans et devis, préparés par la firme Tetra-tech;

CONSIDÉRANT que ce projet de réfection s'inscrit à l'intérieur du plan triennal d'immobilisation et du programme d'assistance financière RAVL-Accélération des investissement routiers local ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Martin Carrier :

D'attribuer le contrat de réfection du pavage et pluvial de la Montée Meunier à la compagnie MSA-Infrastructures inc. selon les documents de soumissions de l'entrepreneur en date du 24 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-008 **Contrat de toilette écologique, fournisseur unique**

CONSIDÉRANT le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives PSISRPE, pour l'amélioration des parcs.

CONSIDÉRANT une aide financière équivalent à 67 % des coûts admissibles et que la toilette écologique représente un coût de 55 880 $ avec installation;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe qu'un seul fournisseur pour ce type de module;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser l'acquisition du système de toilette écologique lors de la signature du protocole d'entente PSISRPE et de sélectionner le site du Quai Ryan pour l'installation puisqu'il n'y a pas de services d'égouts sanitaire à cette localisation.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-009 **Contrat entretien des terrains municipaux – Tonte de gazon**

CONSIDÉRANT une soumission des Entreprises Barry au montant de 4 790,00$. Le montant soumis pour un site sera à réévaluer en raison de la superficie qui est ajouté à la proposition.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'accorder le contrat d'entretien des terrains municipaux à l'Entreprise Barry.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-010 **Programme amélioration des routes PAVL - PARRM**

CONSIDÉRANT une subvention confirmée de 13 950 $ pour l'amélioration des routes et voirie locale.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'utiliser le montant de la subvention pour effectuer des travaux sur la rue Bissonnette.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-011 **Adoption, Règlement éthique et déontologie 2022**

CONSIDÉRANT l'obligation, dans l'année qui suit un scrutin électoral, l'adoption d'un Code d'éthique et déontologie municipal remplaçant celui en vigueur, selon l'art. 13 de la Loi;

CONSIDÉRANT que les procédures d'adoption et d'avis public en conformité de la Loi chap. E-15.1.0.1 ont été respectés;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le règlement de "Éthique et déontologie des élus municipaux" et de transmettre tous les documents à la M.A.M.R.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-012 **Bornes de recharge, véhicules électriques**

Le Conseil propose :

De reporter le point à la prochaine assemblée du 6 juin 2022.

2022-05-013 **Projet de peinture esthétique des conteneurs d'entreposage**

CONSIDÉRANT que les conteneurs situés sur les sites de l'école et près du local des loisirs devront d'être peinturés;

CONSIDÉRANT que le local des loisirs a besoin d'être insonorisé.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'accorder un montant d'environ 1500 $ pour procéder aux travaux de peinture des conteneurs et de l'insonorisation du local des loisirs.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-013.001 **Infrastructures et équipements de loisirs**

Le Conseil propose :

De reporter le point à la prochaine assemblée du 6 juin 2022.

2022-05-014 **Programmation de travaux TECQ**

CONSIDÉRANT que le dépôt de la programmation des travaux doit être déposé au Ministère des Transports.

Le Conseil propose :

De planifier une rencontre pour procéder à la programmation des travaux TECQ afin de le déposer au Ministère des Transports.

2022-05-015 **Emplois étudiants**

CONSIDÉRANT la subvention permettant l'emploi de deux étudiants;

CONSIDÉRANT que la municipalité aurait besoin de trois étudiants pour la période estivale.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser l'embauche de trois étudiants pour les postes à combler, dont un sera assumé en totalité par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-016 **Dépenses du mois d'avril 2022 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'avril 2022 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser, avec à la correction d'un montant erroné à la ligne 12, les factures et le paiement des dépenses du mois d'avril 2022 totalisant un montant de 287 745,03 $.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-017 **Correspondance**

Demande verbale d'une citoyenne pour obtenir l'autorisation de tenir des ventes de garage pour la fête des Patriotes et la fête du Travail.

Le Conseil propose :

D'autoriser les ventes de garage pour les deux fins de semaine et d'en faire la publication sur le site internet et la page Facebook de la municipalité.

2022-05-018 **Varia**

2022-05-018.001 **Autorisation de dépôt de projets aux récents programmes de subvention.**

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser la préparation des demandes et dépôts des projets énumérés à différents programmes d'assistance financière selon les critères applicables.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-018.002 **Centre d'appel de service 911 – migration à un service d'appel de nouvelle génération**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser la signature du protocole d'entente avec les municipalités pour la migration du service d'appel vers la nouvelle génération.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-018.003 **Graduation 6e année – célébration de la fin du cycle primaire**

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser la contribution municipale de 200 $ et l'ajout d'une contribution de 200 $ par les Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

2022-05-019 **Période de questions**

2022-05-020 **Fermeture ou ajournement de l'Assemblée**

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Jacques Malouin :

La fermeture de l'assemblée à 19h59.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier